

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SCOLAIRE**

DE

NEUVILLE – YVERSAY

Siège : MAIRIE de NEUVILLE
Code Postal 86170
Tél. 05 49 51 20 44
Fax. 05 49 54 85 09

**COMPTE RENDU
COMMISSION RESTAURATION
DU 20 DECEMBRE 2018**

Présents : Mme COTTIER - Vice-Présidente du SIVOS
Mme LAZEYRAS - Responsable du SIVOS
M. BARLIER – Cuisinier
M. WOLF - Directeur de l'école de Bellefois
M. FINOT – Directeur de l'école Jules Ferry
M. CATTEAU – Représentant l'association des parents d'élèves AIPEN – Ecole Jules Ferry
Mme GAGNAIRE – Représentant l'association des parents d'élèves AIPEN – Jules Ferry

Mme COTTIER, ouvre la séance à 18h45 et met au vote le compte rendu de la commission restauration du 14 juin 2018. Aucune remarque n'a été soulevée, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

➤ Règlement intérieur du restaurant scolaire et de la pause méridienne 2018-2019 :

Mme COTTIER a expliqué que le règlement actuellement en vigueur convient d'être modifié. Il est constaté un grand nombre d'impayés de restauration et de garderie, c'est pourquoi il est proposé la mise en place d'un dossier d'inscription pour la rentrée de septembre 2019.

Ce dossier pourrait être rempli par toutes les familles souhaitant avoir accès au service de restauration scolaire et de garderie pour la garderie de Bellefois.

Mme GAGNAIRE et M. CATTEAU émettent des réserves sur cette mise en place car ledit dossier créerait un doublon par rapport à tout ce qui est demandé en début d'année scolaire.

Mme COTTIER a proposé de réfléchir à la mise en place d'un dossier avec la collaboration des parents.

M. FINOT a expliqué que pour les PAI, un seul dossier est rempli et il est transmis au restaurant scolaire. Mme COTTIER a confirmé que cette procédure pour les PAI est réglementaire et qu'elle doit se dérouler ainsi, le Sivos n'est pas autorisé à remplir un PAI directement avec les familles.

Mme COTTIER a expliqué que lorsque le dossier sera finalisé, il pourra être présenté en commission. Mme COTTIER a poursuivi en expliquant que la constitution de ce dossier est le résultat d'une réflexion autour de la tarification au forfait qui permettrait une mensualisation et ainsi contribuerait à une meilleure gestion du budget pour les familles.

M. FINOT a validé cette réflexion sur la mensualisation, pensant que c'est une bonne chose qui permettrait une meilleure gestion quotidienne au niveau du restaurant scolaire. Il faudra alors réfléchir aux jours de carences si un élève est absent ou malade.

Mme COTTIER a poursuivi et détaillé les différentes modifications apportées au règlement intérieur du Restaurant Scolaire et de la pause méridienne.

Quelques modifications ont été apportées au règlement présenté. Celui-ci sera amendé en conséquence.

➤ Bilan 1^{er} trimestre - Point sur le retrait des points - Année scolaire 2018-2019 et les causes :

Mme COTTIER a informé les membres présents qu'aucun événement majeur n'était à signaler.

Elle a constaté que dans l'ensemble, tout se déroulait bien :

- **Jules Ferry** : Aucun problème majeur nécessitant ni rendez-vous, ni exclusion. Les problèmes qui ont pu avoir lieu ont été gérés conjointement par Thierry et M. Finot.
- **Bellefois** : 5 enfants présentant des écarts de comportement ont été recensés. Seules 2 familles ont été reçues en présence du Directeur, et une exclusion d'une journée est à signaler.

Les différents incidents survenus ont été signalés aux familles par le biais d'un courrier d'avertissement et de mise en garde.

De même à la garderie de Bellefois, un courrier avait été adressé à une famille afin de l'informer du comportement de leur enfant. Depuis, la situation est redevenue plus calme et gérable.

➤ Questions diverses :

- Une diététicienne a été reçue en Mairie (le 05/12/18) afin d'envisager un partenariat pour faire vérifier nos menus ou bien revoir notre plan alimentaire.

De même, il lui a été demandé d'étudier la possibilité de faire des animations sur le temps de cantine sur les 2 restaurants scolaires (semaine du goût, nutrition, ...)

- Mme GAGNAIRE a demandé si la Commune de Neuville était signataire d'un « Contrat Local de Santé » avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Mme COTTIER a répondu que non et a demandé plus de précisions. C'est un contrat portant sur des actions de nutrition par exemple. Mme COTTIER a indiqué qu'une recherche pourra être faite en ce sens.

- M. CATTEAU a demandé où en était l'achat de tables acoustiques. Il lui a été répondu, que les achats ne peuvent pas être envisagés avant le vote du prochain budget prévu en avril 2019.

De même, M. CATTEAU souhaitait savoir où en était le projet de Self ?

Mme COTTIER a expliqué que pour 2019, l'accent serait mis sur l'investissement de tablettes pour les classes numériques nomades. Il se pourrait que le projet soit décalé d'un an.

Cependant, le self était destiné à faire baisser le bruit dans la salle de restauration mais, peut-être que seul l'investissement en tables acoustiques pourrait réduire le bruit.

La séance a été levée à 20h00.

